

CROYEZ-LE

AVRIL 2009

Croyez-le ou non mais une étude récente (Rapport McAfee) a montré que les courriers indésirables que nous recevons quotidiennement (62 milliards chaque année) ont provoqués l'émission, en 2008, de la même quantité de dioxyde de carbone (CO2) que 3,1 millions de voitures !

L'affichage, le tri et la suppression de ces messages consommeraient environ 52 % de cette énergie, qui pourrait éclairer 2,4 millions de foyers pendant une année.

A la lecture de ces chiffres particulièrement édifiants, nous avons décidé de mettre en place les outils adéquats en interne afin de lutter contre ce fléau. Certains penseront peut-être que ce n'est pas grand-chose mais notre conviction est que ce sont souvent les petits gestes qui font la différence.

Nous avons donc renforcé notre réseau informatique avec un outil puissant de filtrage des courriers indésirables. Nous encourageons tous ceux qui nous liront à faire de même, que ce soit sur leurs ordinateurs professionnels ou personnels. Nous avons également mis en place de nouvelles règles de gestion des boîtes e-

mails afin de limiter le nombre de courriers indésirables affichés et/ou ouverts par nos équipes.

Par ailleurs, nous travaillons depuis longtemps sur les problématiques de protection des données personnelles avec nombre de nos clients. Nous allons donc mettre à profit nos connaissances afin de les alerter et de leur proposer des solutions sur cette problématique en les incitant à suivre notre exemple que ce soit par la mise en place d'outils technologiques ou l'adaptation de leurs règles internes de gestion du courrier électronique et l'information de leurs salariés.

Si toutes les boîtes de réception e-mail étaient protégées par un filtre anti-spam efficace cela reviendrait à supprimer 2,3 millions de véhicules de la circulation et à réduire de 75% l'énergie consommée par ces spams.

Il s'agit de gestes simples, que tout le monde peut facilement adopter, et qui, de par leur généralisation, pourraient permettre à la fois de participer à la préservation de notre environnement et, pourquoi pas, de mettre un frein à des pratiques commerciales particulièrement irritantes.

Le cabinet Ichay & Mullenex Avocats s'est spécialisé dans la gestion des problématiques juridiques liées à l'activité des entreprises de nouvelles technologies. Il conseille ainsi de nombreux acteurs du e-commerce, de l'informatique, des médias, des télécoms et de la recherche dans la gestion de leurs affaires au quotidien, pour leurs projets de croissance interne ou externe et leur développement à l'international. L'ensemble des avocats du cabinet IMA a reçu une double formation en complétant leur formation française soit par une formation à l'étranger soit par une formation en école de commerce. Chacun d'entre eux est tourné vers la nouvelle économie et la mondialisation des échanges accompagnant leurs clients avec une vision pragmatique de la vie des affaires.

5, rue de Monceau 75008 Paris - France

Tel : +33 1 42 89 19 80

Fax : + 33 1 42 89 14 99

www.ichay-mullenex.fr